

Code de déontologie



Itziar Sisniega, avec Piccolo

Sommaire



Message de notre PDG	2	Travailler avec les gouvernements	10
Introduction	3	Nous respectons et protégeons le bien-être de nos Employés	11
Utilisation du Code de déontologie IDEXX	3	Santé et sécurité	11
Personnes concernées par le Code de déontologie IDEXX	4	Protection de la vie privée	11
Notre devoir de compréhension, de transparence et d'action	4	Diversité et inclusion	12
Contacter l'Assistance déontologie d'IDEXX	5	Le respect au travail	12
Application	5	Nous honorons nos engagements envers nos Actionnaires	13
Nous évitons les conflits d'intérêts	6	Négociation de titres et délit d'initié	13
Nous interagissons de manière juste et transparente avec nos Clients	7	Documents stratégiques et financiers	14
Lois sur la concurrence	7	Sécurité et cybersécurité	14
Lutte contre la corruption	8	Protection des actifs IDEXX	15
Conformité des transactions	9	Nous représentons IDEXX de manière responsable dans les médias, auprès du public et sur les réseaux sociaux	16
Conformité réglementaire des produits et services	9		



Message de notre PDG



Depuis nos débuts il y a plus de 30 ans, nous développons une société exemplaire qui se consacre à son Objectif : créer de la valeur ajoutée à long terme pour nos clients, nos employés et nos actionnaires en améliorant la santé et le bien-être des animaux de compagnie, des personnes et du bétail. En vertu de l'un de nos principes

directeurs élémentaires, nous atteignons cet objectif en menant nos activités professionnelles dans le respect des normes éthiques les plus rigoureuses et dans l'observation stricte des lois et réglementations.

Chez IDEXX, la déontologie est dans nos gènes. Notre **Code de déontologie** présente les règles et les directives qui nous permettent de faire vivre cet engagement.

Veillez accompagner ma démarche en prenant le temps de lire, de comprendre *et de faire vivre* notre **Code de déontologie** afin de réaliser notre Objectif dans le respect de nos Principes directeurs.

Si vous ou une autre personne vous interrogez sur la conduite à tenir et sur les procédures à suivre, dites-le. Contactez votre responsable, votre partenaire des Ressources humaines, d'autres ressources de support ou encore notre Assistance IDEXX dédiée aux questions de déontologie. Les responsables d'IDEXX répondront à vos interrogations de manière rapide et respectueuse. Et IDEXX s'engage à ce que vous ne subissiez jamais de représailles pour avoir signalé des fautes suspectées.

Je vous remercie de l'engagement que vous mettrez à comprendre notre **Code de déontologie**.

Cordialement,

Jay Mazelsky
Président-directeur général



Introduction

Utilisation du Code de déontologie IDEXX

Le Code de déontologie IDEXX est notre guide pour mener nos activités de manière éthique. Il ne s'agit pas seulement d'une liste de règles et d'exigences ; il s'agit d'une ressource qui appuie nos décisions et nos actions de manière proactive.

Nous utilisons le Code de déontologie pour :

- Comprendre les bases de la déontologie que nous mettons en œuvre au service de nos parties prenantes clés.
- Chercher à approfondir nos connaissances sur les sujets qui s'appliquent à nos activités professionnelles.
- Comprendre comment signaler les problèmes de déontologie.

Notre Code de déontologie est indispensable à la réalisation de notre Objectif. Il est axé sur des engagements clés visant à mener nos activités de manière éthique :

- Éviter les conflits d'intérêts avec nos responsabilités chez IDEXX.
- Se conformer aux lois et réglementations qui assurent notre déontologie et notre transparence auprès de nos parties prenantes : clients, employés et actionnaires.

- Représenter IDEXX de manière responsable dans les médias, auprès du public et sur les réseaux sociaux
- Notre Code de déontologie nous oriente sur ce que nous devons savoir pour respecter nos engagements à nous comporter de manière éthique. D'autres ressources, notamment les règles applicables, les procédures, les manuels et les trousseaux à outils, sont à la disposition des collaborateurs IDEXX via nos canaux de communication internes avec les employés. Ces ressources internes seront mises à jour régulièrement pour assurer un accès facile à des supports actualisés.

Il vous incombe de consulter et de comprendre les règles et procédures IDEXX, et de soulever toute question les concernant auprès de votre responsable.

Personnes concernées par le Code de déontologie IDEXX

Notre Code de déontologie s'applique à l'ensemble des IDEXXeurs, notamment à l'ensemble des équipes IDEXX du monde entier (les employés et sous-traitants de toutes les filiales IDEXX du monde entier) et au Conseil d'administration d'IDEXX.

En outre, nous attendons de nos partenaires commerciaux mondiaux agissant en tant qu'agents ou représentants d'IDEXX qu'ils se conduisent conformément au présent Code lorsqu'ils interviennent pour le compte ou au nom d'IDEXX, y compris lors de la vente de produits et services IDEXX.

Notre devoir de compréhension, de transparence et d'action

Lorsque nous sommes confrontés à une situation ambiguë ou que nous nous interrogeons sur le Code ou son application, nous devons demander de l'aide. Nombreuses sont les personnes chez IDEXX qui peuvent répondre à nos questions. Si nous ne savons pas vers qui nous tourner, nous devons *commencer par notre supérieur direct*.

Selon la question ou le domaine concerné, les autres contacts utiles au sein d'IDEXX peuvent être :

- Le Service de la conformité à l'adresse **Compliance@idexx.com**.
- Le Service juridique à l'adresse **AskLegal**.
- L'équipe en charge de la Santé, la sécurité et l'environnement à l'adresse **Safety@idexx.com**.
- Notre partenaire commercial en Ressources humaines.

Lorsque nous sommes confrontés à une situation qui nous semble contraire au présent Code ou en infraction avec une loi régissant notre conduite dans n'importe quelle région du monde, nous sommes tenus de soulever le problème. En règle générale, notre supérieur hiérarchique direct est la personne la mieux placée pour répondre rapidement à un problème de déontologie, mais il existe plusieurs moyens alternatifs de soulever des questions. IDEXX nous encourage à nous exprimer de la manière qui nous semble la plus appropriée en fonction des circonstances.

Quelle que soit la manière choisie pour signaler un problème relatif au Code de déontologie, nous pouvons être assurés que la politique d'IDEXX est de :

- Prendre au sérieux toutes les préoccupations soulevées et d'enquêter sur les allégations de mauvaise conduite.
- Ne jamais exercer de représailles contre une personne signalant une infraction suspectée en toute bonne foi ou cherchant à clarifier des pratiques professionnelles ou des actions ou décisions envisagées.

Si nous avons l'impression d'avoir subi des représailles après un signalement ou que nous avons été témoins de représailles à l'encontre d'un autre IDEXXeur, nous devons aussi le dire. Les représailles suite au signalement d'un problème constituent également une atteinte à notre Code.

Contacter l'Assistance déontologie d'IDEXX

L'Assistance déontologie d'IDEXX fait partie des ressources disponibles pour signaler un problème. Nous pouvons téléphoner et parler à un spécialiste dans notre langue locale 24 h/24 et 7 jours/7. Nous pouvons également signaler le problème par le biais d'un site Internet sécurisé. Nous pouvons choisir de signaler notre préoccupation à l'Assistance déontologie d'IDEXX de manière anonyme, à moins que nous n'appelions depuis l'un des très rares pays où la loi locale limite cette possibilité. Dans ce cas, nous serons informés de telles restrictions. Nos préoccupations seront transmises au Service de la conformité IDEXX et seront examinées de manière confidentielle afin d'être traitées selon les protocoles internes.

Application

Si nous enfreignons notre Code de déontologie ou la politique IDEXX, nous risquons des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. IDEXX respectera les lois locales en vigueur concernant ces mesures disciplinaires. Aucune dérogation au Code de déontologie IDEXX pour les cadres supérieurs ou les membres du Conseil d'administration IDEXX ne peut avoir lieu sans avoir été prononcée par le Conseil IDEXX. Cette dérogation doit être divulguée aux actionnaires avec une explication.

Nous pouvons contacter l'Assistance déontologie d'IDEXX par plusieurs moyens :

- **Téléphoner et parler à un spécialiste dans notre langue locale**
Numéro gratuit aux États-Unis
800-836-2027
À l'extérieur des États-Unis, vous pouvez trouver les numéros de téléphone locaux gratuits sur la page
www.idexx.com/ethics-hotline
- **Envoyer un formulaire sur le site Internet sécurisé**
www.idexx.com/ethics-hotline



Nous évitons les conflits d'intérêts

Nous évitons toute situation qui entre en conflit, ou même semble entrer en conflit, avec nos responsabilités envers IDEXX. Nous indiquons de manière exhaustive à notre responsable tout conflit d'intérêts potentiel. Les conflits d'intérêts potentiels ne sont pas tous interdits s'ils sont communiqués à l'avance.

À savoir :

- Ne pas utiliser les locaux, la propriété intellectuelle, les équipements de bureau, les applications logicielles, la messagerie électronique et les autres ressources d'IDEXX à mauvais escient ou à son avantage personnel.
- Éviter d'accepter des cadeaux ou d'autres avantages présentant une valeur plus que symbolique de la part des fournisseurs, des clients, des concurrents ou d'autres personnes, notamment lors de la prise de décisions les concernant au nom d'IDEXX.
- Éviter d'embaucher, de promouvoir ou de superviser directement un membre de sa famille.
- Obtenir l'approbation de son responsable et du Service juridique avant d'accepter un poste de cadre ou de direction dans une autre entreprise tout en étant employé par IDEXX.
- Indiquer par écrit à son responsable l'ensemble de ses activités, intérêts financiers ou relations qui pourraient présenter un conflit d'intérêts. Consulter le Service de la conformité pour toute question relative à un conflit potentiel.



Nous interagissons de manière juste et transparente avec nos **Clients**

Lois sur la concurrence

Même si nous sommes des concurrents agressifs sur le marché pour mieux répondre aux besoins de nos clients du monde entier, nous nous conformons à toutes les lois sur la concurrence.

Les lois qui régissent notre conduite sur le marché sont généralement appelées lois « antitrust » ou « sur la concurrence ». Ces lois régissent le comportement des entreprises et interdisent les accords entre concurrents afin de protéger les consommateurs, et notamment nos clients.

En cas d'infraction envers les lois sur la concurrence, les conséquences peuvent être graves pour IDEXX. Elles peuvent par exemple impliquer des amendes importantes, des poursuites préjudiciables, une publicité négative, des pénalités financières considérables et, dans certains cas, des poursuites au pénal.

À savoir :

- Toujours agir de manière à proposer davantage de choix dans les produits, un meilleur service et des prix justes pour les clients.
- Ne jamais discuter avec les concurrents des tarifs, des offres, des conditions commerciales, des coûts, des parts de marché, des marchés, des territoires ou des clients du concurrent ou d'IDEXX.
- Ne pas dicter ou essayer de contrôler les prix de facturation des concurrents ou revendeurs de nos produits, notamment les prix ou les autres conditions commerciales de nos distributeurs.

Lutte contre la corruption

Les pots-de-vin ne sont jamais acceptables et peuvent entraîner des poursuites au pénal à l'encontre d'IDEXX ou de nous-mêmes. IDEXX interdit les pots-de-vin à ses collaborateurs et à ses représentants, quelle que soit la personne ou la zone géographique concernée, et quel qu'en soit le motif. Le terme « pot-de-vin » désigne le fait de donner quelque chose de valeur afin d'obtenir ou de conserver un marché de manière indue, de s'assurer un avantage illégitime ou de provoquer une action illégale ou contraire à la déontologie. Les lois du monde entier interdisent les pots-de-vin et les conséquences des infractions à ces lois sont potentiellement graves, aussi bien pour les personnes que pour les sociétés.

Les pots-de-vin ne sont pas à assimiler au paiement raisonnable et acceptable de repas, cadeaux et divertissements occasionnels, ni aux autres « courtoisies d'affaires » approuvées par IDEXX ou aux coûts normaux liés à la conclusion d'un contrat.

À savoir :

- Ne jamais offrir ou accepter quoi que ce soit avec l'intention d'influencer de manière indue une décision commerciale d'IDEXX.
- Consulter et assimiler les Directives sur la courtoisie d'affaires et les cadeaux d'IDEXX ainsi que les règles du client avant de proposer ou d'offrir une courtoisie d'affaires.
- S'assurer que toutes les courtoisies d'affaires sont correctement déclarées, conformément aux règles relatives à la comptabilité et aux dépenses d'IDEXX, avec une description précise de chaque transaction.
- N'autoriser aucun représentant tiers d'IDEXX ou ses partenaires commerciaux à accomplir des actions que nous ne sommes pas autorisés à réaliser nous-mêmes.
- Apprendre à identifier et à faire remonter les « **signaux d'alerte** » qui suggèrent qu'un représentant tiers pratique potentiellement les pots-de-vin.

Lorsque, dans le cadre de nos activités, nous voyons apparaître un « **signal d'alerte** » qui suggère qu'un représentant tiers d'IDEXX pratique potentiellement des pots-de-vin, nous en informons notre responsable ou les autres services d'IDEXX concernés.

L'expression « **signal d'alerte** » est une tendance, une pratique, une activité ou un autre fait particulier qui indique la pratique possible de pots-de-vin ou de corruption.

Les « **signaux d'alerte** » peuvent prendre les formes suivantes, sans s'y limiter :

- La réticence d'un partenaire commercial à révéler des informations sur son entreprise
- Des modalités financières inhabituelles pour le paiement de services
- Le manque d'infrastructures ou de personnel d'un partenaire commercial pour fournir les services prévus dans le contrat avec IDEXX
- Le refus d'un tiers d'accepter les clauses anti-corruption dans le contrat qui le lie à IDEXX
- La recommandation par un fonctionnaire de gouvernement étranger d'avoir recours aux services d'un tiers spécifique

La présence d'un « **signal d'alerte** » ne signifie pas nécessairement qu'une conduite illégale a eu lieu ou qu'IDEXX s'expose à des poursuites. Par contre, les « **signaux d'alerte** » signifient qu'IDEXX doit examiner de plus près la question pour déterminer l'existence d'éléments véritablement suspects.

Ne pas faire remonter un « signal d'alerte » à son responsable ou par un autre moyen de signalement peut constituer une infraction aux lois anti-corruption, porter atteinte à la réputation d'IDEXX et nous exposer personnellement à des poursuites, à des amendes pénales et à une peine d'emprisonnement.

Conformité des transactions

Nous nous conformons à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur en matière d'importations, d'exportations et de contrôle des transactions ; et ceci dans toutes les juridictions du monde où nous menons nos activités. Ces lois s'appliquent à l'expédition ou au transfert de marchandises, de services et de technologie (notamment par messagerie électronique et Internet) au-delà des frontières nationales. Toute infraction à ces lois peut entraîner une enquête de l'administration, des amendes, une perte de marché et une publicité négative pour IDEXX. Se conformer à ces lois en respectant les bonnes pratiques d'importation et d'exportation permet de s'assurer que nos produits et services circulent efficacement dans le monde entier et parviennent à leur destination finale : les mains du client.

À savoir :

- S'assurer qu'IDEXX et nos agents fournissent des informations précises et exhaustives aux autorités gouvernementales, notamment en ce qui concerne les déclarations d'importation.
- Signaler tout détournement illégal suspecté de nos produits vers des juridictions où ils n'ont pas été approuvés à la vente.
- Ne pas accepter de participer à un boycott interdit et signaler toutes les demandes de participation à un boycott à notre Service de la conformité. Un boycott interdit est un refus de mener des affaires avec un certain pays sans l'approbation du gouvernement des États-Unis.
- Conserver des archives précises et exhaustives sur toutes les activités d'importation et d'exportation.

Conformité réglementaire des produits et services

Nous produisons et fournissons des produits sûrs et efficaces, ainsi que des services qui inspirent la confiance. Chaque pays dans lequel nous menons des activités possède des réglementations conçues pour s'assurer que nos produits et services sont sûrs et utilisés convenablement. Nous nous conformons à toutes les licences et approbations que nous obtenons des agences gouvernementales pour promouvoir, vendre et importer nos produits et services.

À savoir :

- Se familiariser avec nos politiques et procédures relatives à la réglementation et à la qualité lorsque nous sommes impliqués dans la conception, le lancement ou le support commercial de nos produits et services.
- Signaler rapidement au service client concerné toutes les préoccupations des clients sur la qualité de nos produits et services.

Travailler avec les gouvernements

Les produits et services IDEXX sont largement utilisés par les gouvernements du monde entier. Nous pouvons entrer en contact avec des agences gouvernementales et des fonctionnaires dans le cadre de demandes d'informations de routine auprès d'IDEXX ou lors des audits et enquêtes de l'administration. Quelle que soit la raison de nos échanges avec des fonctionnaires de l'État, nous devons faire preuve d'une intégrité, d'une transparence et d'une sincérité sans faille.

Si nous manquons à notre devoir d'intégrité lors de nos échanges, nous nous exposons à des poursuites au civil et au pénal, nous pouvons être exclus de tous les futurs appels d'offres du gouvernement, nous risquons des peines de prison et nous mettons notre réputation en jeu.

À savoir :

- Se conformer aux lois et procédures en vigueur sur les marchés publics, notamment dans toutes les situations d'appels d'offres, et ceci où que nous menions nos activités.
- Fournir uniquement des informations sincères et précises aux agences gouvernementales et aux fonctionnaires d'État.
- Ne pas donner, offrir, promettre ou payer quoi que ce soit de valeur à une administration ou à un fonctionnaire, quelle que soit la zone géographique, dans l'intention d'obtenir ou de conserver indument un marché.
- Seuls les collaborateurs IDEXX habilités sont autorisés à répondre à une enquête, à un audit ou à une demande similaire reçue par IDEXX de la part de fonctionnaires ou d'agences gouvernementales. Toutes ces demandes doivent être communiquées à un membre de notre Service juridique.



Nous respectons et protégeons le bien-être de nos **Employés**

Santé et sécurité

Nous nous engageons en faveur de la santé et de la sécurité de nos employés dans leur environnement de travail. IDEXX a mis en place des politiques et des procédures conçues pour créer un environnement de travail sain et sécurisé, et pour se conformer à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur.

À savoir :

- Signaler les problèmes connus ou suspectés relatifs à la santé et à la sécurité à l'adresse Safety@idexx.com ou à notre Partenaire en Ressources humaines.

Protection de la vie privée

Nous traitons avec respect les informations personnelles que nous collectons auprès de nos employés, clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux dans le cadre de nos activités quotidiennes. Nous collectons et conservons uniquement les informations personnelles nécessaires à l'efficacité de nos opérations et nous les stockons, consultons et transférons conformément aux lois des juridictions où nous menons nos activités. Le terme Informations personnelles désigne, au sens large, toutes les données qui permettent d'identifier une personne ou d'établir une correspondance avec cette personne.

À savoir :

- Limiter la consultation des informations personnelles aux collaborateurs qui ont besoin d'y accéder dans le cadre de leurs fonctions.
- Limiter la consultation, le stockage et le transfert des informations personnelles aux situations nécessaires et autorisées pour réaliser certaines tâches professionnelles.
- Assurer la sécurité des informations personnelles.

Pour toute question, veuillez contacter le directeur de la confidentialité IDEXX à l'adresse ChiefPrivacyOfficer@idexx.com.

Diversité et inclusion

Nous valorisons la diversité et l'inclusion au travail. Plus la diversité des perspectives et des parcours qui se rassemblent autour de l'Objectif IDEXX est grande, plus notre esprit d'innovation et de collaboration est renforcé.

Nous proposons les mêmes opportunités professionnelles à toutes les personnes qualifiées, quelles que soient leurs caractéristiques personnelles. Le terme « Caractéristiques personnelles » désigne l'origine ethnique, la religion, le sexe, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, le pays d'origine, l'âge, le handicap et les autres caractéristiques personnelles protégées par la loi. Cette politique régit tous les aspects de la relation professionnelle et notamment la sélection, l'affectation des fonctions, la mutation, la promotion, les possibilités de promotion, la rémunération, les avantages sociaux, la discipline, la cessation d'emploi et l'accès à la formation.

À savoir :

- Baser les décisions relatives aux employés sur les qualifications et le mérite.
- Prendre toutes les décisions relatives aux employés sans tenir compte de leurs caractéristiques personnelles.

Le respect au travail

Nous nous engageons à proposer des conditions de travail écartant toute forme de harcèlement ou de comportement irrespectueux. Nous ne tolérerons pas les actes ou les paroles (notamment les plaisanteries) qui portent sur les caractéristiques personnelles et qui pourraient créer un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant.

Nous devons toujours faire attention à l'impact de nos mots et de nos actes sur les autres, quelles que soient nos intentions. Cette précaution permet de préserver un environnement de travail respectueux.

À savoir :

- IDEXX interdit les représailles envers les personnes qui signalent des cas de harcèlement en toute bonne foi.
- Pour toute question ou pour signaler des cas de harcèlement, veuillez contacter notre Partenaire en Ressources humaines.



Nous honorons nos engagements envers nos **Actionnaires**

Négociation de titres et délit d'initié

Nous pouvons parfois avoir accès à des informations importantes non publiques (ou « informations internes ») concernant IDEXX ou une autre société avant qu'elles ne deviennent publiques. L'utilisation des informations internes concernant IDEXX ou d'autres sociétés à notre propre avantage, ou la communication de ces informations à des tiers, est interdite et peut être considérée comme une violation des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières.

Nous ne sommes également pas autorisés à nous engager dans d'autres activités de négociation de titres qui dévalueraient l'action IDEXX. Ces activités incluent, par exemple, les ventes à découvert d'actions IDEXX, le stellage d'actions IDEXX ou le stellage d'instruments financiers conçus pour couvrir ou compenser toute baisse du cours de l'action IDEXX.

Les informations d>IDEXX sont considérées comme « importantes » s'il est raisonnablement probable qu'un investisseur en tienne compte lors de ses décisions d'achat, de vente ou de conservation de titres IDEXX. Les informations importantes peuvent être, entre autres, des estimations de chiffre d'affaires ou de bénéfices, des acquisitions, des lancements de produits ou des contrats significatifs. Lorsque des informations IDEXX sont importantes et n'ont pas été divulguées au public, il s'agit d'« informations importantes et non publiques » ou d'« informations internes ».

À savoir :

- Ne pas acheter, vendre ou négocier, directement ou indirectement, des titres IDEXX en ayant connaissance d'informations internes concernant IDEXX.
- Ne pas acheter, vendre ou négocier, directement ou indirectement, les titres d'une autre société (par exemple, un client actuel ou potentiel d>IDEXX, un fournisseur, un partenaire, un concurrent ou une cible potentielle d'acquisition) en ayant connaissance d'informations internes concernant cette société.
- Préserver la confidentialité des informations internes. Ne pas « tuyauter » ou communiquer sur les informations internes concernant IDEXX ou une autre société avec qui que ce soit, sauf si cela entre dans le cadre de vos tâches normales pour IDEXX et que vous y êtes autorisé par le Conseil général IDEXX.
- Ces principes s'appliquent également aux proches, notamment aux époux, aux enfants et aux partenaires qui doivent également être informés de ces règles.
- Contacter GeneralCounsel@idexx.com pour toute question sur les délits d'initié.

Documents stratégiques et financiers

Nous sommes responsables de la précision et de l'exhaustivité de nos documents stratégiques et financiers. Étant donné que les documents professionnels et financiers regroupent la comptabilité financière, les feuilles d'heures, les notes de frais et de déplacement et d'autres documents, nous sommes tous (et pas uniquement le personnel de la comptabilité et des finances) responsables de leur précision et de leur exhaustivité.

S'assurer de la précision des documents professionnels et financiers d>IDEXX est indispensable, aussi bien pour nos activités que pour préserver la confiance de nos actionnaires et autres parties prenantes. Si nos documents manquent de précision ou d'exhaustivité, IDEXX ne sera pas en mesure d'honorer son engagement à fournir des rapports complets, justes, précis et respectant les délais à nos actionnaires. En outre, cela portera préjudice à la réputation et à la crédibilité d>IDEXX.

À savoir :

- Ne jamais formuler de déclaration erronée ou trompeuse au nom d>IDEXX, que ce soit à l'oral ou par écrit.
- Enregistrer toutes les transactions IDEXX avec précision.
- Respecter l'ensemble des règles et procédures IDEXX concernant les notes de frais dans votre zone géographique.
- Ne pas approuver les notes de frais sans les avoir examinées avec soin et sans avoir effectué le suivi nécessaire.
- Se conformer aux règles de rétention des documents IDEXX.
- Poser toutes les questions nécessaires à son responsable sur le rôle que nous jouons pour assurer la précision des documents professionnels et financiers d>IDEXX.
- En cas d'incertitude sur l'enregistrement d'une transaction ou le remplissage d'un formulaire ou d'un autre document, en parler à son responsable.
- Signaler tout problème concernant la comptabilité, les contrôles internes de la comptabilité ou les questions d'audit à son responsable ou à tout autre interlocuteur habilité à recevoir ce signalement au sein d>IDEXX.

Sécurité et cybersécurité

Nous protégeons la sécurité de nos collaborateurs, de nos locaux, de nos données, de nos activités et de notre environnement. Chacun d'entre nous est responsable de la protection des locaux, des données, des activités et de l'environnement d>IDEXX contre tout accès ou toute utilisation non autorisé(e). IDEXX déploie de nombreux moyens techniques pour préserver la sécurité de notre environnement, mais nous jouons tous un rôle à ce niveau.

À savoir :

- Se tenir informé de toutes les formations relatives à la cybersécurité que les employés doivent suivre.
- Créer et utiliser des mots de passe complexes, et préserver leur confidentialité.
- Rester vigilant sur les accès non autorisés potentiels à nos locaux ou à nos systèmes.
- Prendre garde aux demandes suspectes par courrier électronique ; ne pas ouvrir les liens et joindre le message à un e-mail et l'envoyer à l'adresse Abuse@idexx.com. Cette précaution inclut les tentatives de « hameçonnage » : des messages électroniques provenant d'expéditeurs malintentionnés qui se font passer pour des collègues, des associés ou des partenaires que vous connaissez.
- Signaler toute forme réelle ou suspectée de perte, de vol, de détournement ou d'accès non autorisé concernant les systèmes ou informations IDEXX à l'adresse ITSecurity@idexx.com.

Protection des actifs IDEXX

Nous protégeons et respectons les actifs IDEXX. IDEXX possède de nombreux actifs précieux. Outre ses actifs les plus importants (tous les collaborateurs du monde qui travaillent chaque jour pour réaliser l'Objectif d'IDEXX), IDEXX possède de nombreux autres biens :

- Les actifs physiques tels que les locaux, les ordinateurs, les dispositifs intelligents, les réseaux, les équipements de production et autres équipements, ainsi que toutes les autres formes d'infrastructure.
- Les actifs de propriété intellectuelle tels que le savoir-faire de production, les secrets commerciaux, les brevets, les marques commerciales et les droits d'auteur.
- Les informations confidentielles relatives à nos technologies, à nos produits en cours de développement, à nos contrats clients, à nos archives sur les employés, entre autres. N'oubliez pas que les informations confidentielles peuvent également inclure des informations provenant de tiers et reçues de manière confidentielle.

À savoir :

- Traiter tous les biens physiques avec soin, notamment les locaux, les ordinateurs, les téléphones portables de la société et les ordinateurs portables, en les préservant raisonnablement de toute forme de dommage, de perte ou de vol.
- Se renseigner sur la propriété intellectuelle et sur les moyens de conserver la propriété intellectuelle IDEXX hors de portée des tiers non concernés.
- Protéger les informations confidentielles contre la divulgation publique et s'abstenir d'en discuter avec toute personne extérieure à IDEXX, notamment sur les réseaux sociaux ou avec ses amis et les membres de sa famille.
- Consulter notre Service juridique avant d'accepter ou d'utiliser la propriété intellectuelle de tiers.
- S'adresser à son responsable pour toute question sur la nature confidentielle d'une information.

Les informations confidentielles peuvent regrouper, sans s'y limiter, des informations sur une nouvelle technologie IDEXX en cours de développement ; le calendrier (y compris les retards) de lancement d'un nouveau produit IDEXX ; l'acquisition possible d'une liste de clients d'un laboratoire de référence ou de toute autre entreprise ou tout autre actif ; l'augmentation du chiffre d'affaires ou toute autre évaluation financière d'un produit, d'une entreprise ou d'une zone géographique d'IDEXX ; la signature (ou la perte) d'un contrat ou d'un marché ; et toute réorganisation ou tout changement dans les effectifs d'IDEXX.



Nous représentons IDEXX de manière responsable dans les **médias**, auprès du **public** et sur les **réseaux sociaux**

Échanges avec les médias et le public

Nous accueillons favorablement l'intérêt que les médias et nos communautés portent à notre société. Certains IDEXXeurs ont été nommés pour répondre aux demandes externes afin de protéger nos informations et notre réputation.

Si vous recevez une demande des médias, d'un investisseur, d'un analyste, d'un acteur de notre industrie, d'un fonctionnaire ou d'une organisation communautaire à propos d'IDEXX, veuillez la faire suivre à nos porte-paroles d'entreprise agréés en envoyant un e-mail à External-Question@idexx.com.

Utilisation des réseaux sociaux

Nos expériences au sein d'IDEXX et les histoires que nous partageons contribuent à l'image positive que nous renvoyons au public. Chacun d'entre nous est responsable du contenu qu'il publie sur les réseaux sociaux et de sa conformité à nos Directives relatives aux réseaux sociaux.

À savoir :

- Seules les personnes habilitées sont autorisées à formuler des déclarations officielles au nom de la société.
- Lire nos Directives relatives aux réseaux sociaux avant d'évoquer IDEXX sur les réseaux sociaux externes.
- S'assurer qu'aucune des informations partagées sur IDEXX n'est confidentielle ou propriétaire.
- Adresser toute question relative à l'utilisation des réseaux sociaux à SocialMedia@idexx.com.